

Carmignac et le fisc

Grâce à des rendements impressionnants, les fonds Carmignac sont parmi les plus en vogue actuellement. Mieux vaut toutefois ne pas perdre de vue que les revenus de ces fonds doivent être déclarés au fisc. Cet inconvénient n'enlève cependant rien à l'intérêt que vous pouvez porter à l'excellent Carmignac Patrimoine.

• La vitrine aux coupes et autres distinctions de Carmignac Gestion doit déborder ! Ces dernières années, le gestionnaire de sicav français a empoché « awards » sur « awards », chez nous comme ailleurs. Des récompenses qui distinguent des choix souvent peu évidents. Les sicav de Carmignac ne se lient pas un indice, elles préfèrent le grand large. Elles misent sur le rendement, ce qui amène leurs gestionnaires à prendre des positions très spécifiques, souvent opportunistes, dans les secteurs des matières premières, de l'énergie et des marchés émergents. Des choix faits à des stades précoces, qui se sont traduits en monnaies sonnantes et trébuchantes. C'est ainsi que *Carmignac Investissement* a dégagé un rendement annuel de 19,6 % ces cinq dernières années. C'est nettement au-delà de la moyenne de la catégorie (8,5 %). Avec de tels chiffres, on attire les regards. Et les investisseurs. Quelle ne fut pas la surprise de beaucoup d'entre eux lorsqu'ils ont été invités à mentionner ces revenus dans leur déclaration d'impôt ! Embêtant, ça...

• L'explication se trouve dans les statuts de ces produits. A l'exception des

compartiments 'Grande Europe', 'Infotech' et 'Commodities', qui sont des sociétés d'investissement de droit luxembourgeois, les autres sont des fonds communs de placement de droit français. Or, les fonds communs de placement n'ont pas de personnalité juridique et sont donc fiscalement transparents. En d'autres termes, leurs détenteurs sont les propriétaires du portefeuille de ces organismes et ils sont redevables eux-mêmes de l'impôt dû sur les revenus ainsi perçus. Ces revenus peuvent être des dividendes (DIV, 25 % de précompte) ou des intérêts (INT, 15 %). Ils sont considérés par le fisc belge comme ayant été perçus par vous au moment où ils sont perçus par le fonds de placement, raison pour laquelle vous devez mentionner la somme de ces revenus dans votre déclaration d'impôts.

• Pour connaître le montant exact que vous devez déclarer, faites usage du calculateur mis à votre disposition sur www.carmignac.be. Prenons comme exemple les revenus que vous auriez dû déclarer pour l'année 2006 (les chiffres de 2007 ne

sont pas encore disponibles). Imaginons que vous ayez détenu une part de *Carmignac Patrimoine* pendant toute l'année 2006. Le montant à déclarer s'est établi dans ce cas à 18,62 EUR. Le fisc en a retenu 25 % de précompte, soit 4,66 EUR. Sur une valeur d'inventaire de plus de 4 000 EUR, cela correspond à un impôt de 0,12 %. Pas dramatique. Les détenteurs de l'excellente série *Carmignac Profil Réactif* sont moins bien lotis. Le précompte sur les parts de *Profil Réactif 75* revient à un total de 2,9 %. C'est vraiment beaucoup. Si vous êtes intéressé par ce type de placement, adressez-vous plutôt à AXA Belgium qui distribue cette série sous la marque *Piazza* (voir p. 19). S'agissant d'un fonds d'assurance, vous échapperez dans ce cas au précompte mobilier.

• L'impact précis du précompte dépendra donc du type de placement et du timing des transactions. Pointons un avantage tout de même : il n'y a pas de taxe boursière (0,5 %) à payer à la revente. Dans le cas de *Carmignac Patrimoine*, cela représente une économie de quelque 20 EUR par part. Ce qui allège la note.

QUELLE FISCALITE SUR LES SICAV DE CARMIGNAC ?

Nom	Catégorie	Précompte payable sur la base de la déclaration fiscale		Précompte payable sur la plus-value obligatoire réalisée à la revente (1,5 %) (2)	Taxe boursière à la revente (0,5 %)
		DIV (25 %)	INT (15 %)		
Carmignac Commodities	Actions - Matières premières	non	non	non	oui
Carmignac Court Terme	Court terme - Euro	oui	non	oui	non
Carmignac Emergents	Actions - Pays émergents	oui	oui	non	non
Carmignac Euro-Entrepreneurs	Actions - Europe	oui	oui	non	non
Carmignac Euro-Investissement	Actions - Zone euro	oui	oui	non	non
Carmignac Euro-Patrimoine	Mixte - Neutre	oui	oui	non	non
Carmignac Grande Europe	Actions - Europe	non	non	non	oui
Carmignac Infotech	Actions - Technologie	non	non	non	oui
Carmignac Innovation	Actions - Technologie	oui	oui	non	non
Carmignac Investissement (1)	Actions - Monde	oui	oui	non	non
Carmignac Patrimoine (1) (2)	Mixte - Neutre	oui	non	oui	non
Carmignac Profil Réactif 100 (1)	Mixte - Agressif	oui	oui	non	non
Carmignac Profil Réactif 50 (1)	Mixte - Neutre	oui	non	oui	non
Carmignac Profil Réactif 75 (1)	Mixte - Neutre	oui	oui	non	non
Carmignac Sécurité	Obligations - Euro moyen terme	oui	non	oui	non

(1) Alternative branche 23 chez AXA Belgium (série Piazza). Pas de précompte mobilier et, uniquement pour la série Profil Réactif, pas de frais de gestion supplémentaires. Les fonds courts Profil Réactif de Piazza nous semblent plus intéressants que la main morte. (2) Le pourtant intéressant WFS Patrimoine (ex-Daerthor Europe) maintenant AXA Belgium n'est plus disponible. Mais les détenteurs peuvent encore investir, à conserver. (3) Plus d'infos dans F&S 158, page 3 (dans les Beers).